

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 28 mars 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Florian WARGNIER, Geoffroy GOIRAND

Pouvoirs : Eric BOUVARD a donné pouvoir à Martine AZIZ-GUILLEMOT, Mathilde ETIEVANT a donné pouvoir à Nicole PICHAT

Absents excusés : Rémy CRETIN, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Coralie PERSIANI, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 15/03/2024

Délibération n° 2024-16 Bilan des acquisitions et cessions 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E.kgalte.com

99_DE-069-216902841-20240328-D202416-DE

Pour l'exercice écoulé, la politique foncière s'établit comme détaillé ci-après :

Acquisition

Références cadastrales				Type de bien	Adresse du bien	Propriétaire Vendeur	Acquéreur	Délibération	Conditions d'acquisition	Notaire
Section	n°	Surface	Surface Acquise							



Cession

Références cadastrales				Type de bien	Adresse du bien	Propriétaire Vendeur	Acquéreur	Délibération	Conditions de cession	Notaire
Section	n°	Surface	Surface cédée							
AC	251	818 m ²	21 m ²	terrain	rue du Mas Mathieu	Commune de Montanay	Métropole de Lyon	2023-73 du 19/10/2023	euro symbolique	acte forme administrative
ZB	288	256 m ²	256 m ²	terrain	rue des echets/ chemin de Biesse	Commune de Montanay	Métropole de Lyon	2023-72 du 19/10/2024	euro symbolique	acte forme administrative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2023 du budget principal.

A Montanay, le 2 avril 2024

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Gilbert SUCHET
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 4/04/2024